

Règlements du concours

Le présent concours est tenu par Éconofitness. **Le concours commence le mardi 24 mai 2022, à 8h00 (HAE), et se termine le dimanche 29 mai 2022, à 23h59 (HAE).** Le concours sera annoncé le lundi 30 mai 2022, sur la page TikTok du compte Éconofitness, par l'entremise d'une vidéo et d'un texte explicatif à l'appui. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les deux (2) critères de participation inscrits dans la publication soit, être abonné au compte et taguez un(e) ami(e). Les règlements du concours sont disponibles à vue de tous via le lien disponible dans la publication à l'adresse <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours> .

ADMISSIBILITÉ

Toutes les personnes qui sont membres ou non-membres d'Éconofitness peuvent participer au concours. Les participants doivent avoir atteint l'âge de 18 ans et être résidents du Québec. Les employés des Entreprises Vivre en forme (Éconofitness), de leurs filiales, sociétés affiliées, représentants, mandataires ou successeurs des agences de publicité et des personnes avec lesquelles elles sont domiciliées (peu importe le lien de parenté) ne peuvent participer au concours. Aucun achat n'est requis pour y participer. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, être abonné au compte et taguez un(e) ami(e).

COMMENT PARTICIPER

Le concours commence le mardi 24 mai 2022, à 8h00 (HAE), et se termine le dimanche 29 mai 2022, à 23h59 (HAE). Le concours sera annoncé sur la page TikTok des gyms Éconofitness, par l'entremise d'une vidéo et d'un texte explicatif à l'appui, le lundi 30 mai 2022. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, être abonné au compte et taguez un(e) ami(e). Afin que la participation soit valide, toutes les étapes de participation doivent être complétées. Le participant qui exécute ces actions aura une (1) chance de participer (limite d'une participation/participant).

LE TIRAGE

Le tirage aura lieu le lundi 30 mai 2022, à 13h00 (HAE), au Siège Social d'Éconofitness, situé au 1040 boulevard Michèle-Bohec, bureau 300, Blainville, QC, J7C 5E2. Un (1) coupon sera tiré au hasard parmi les participants admissibles. **Le gagnant sera contacté en commentaire sur notre compte TikTok ainsi que par courriel le lundi 30 mai 2022. Le nom du gagnant sera également publié sous la publication du concours sur le compte TikTok d'Éconofitness ainsi que sur le site Internet d'Éconofitness, à la [section Blogue](#).**

LE PRIX

Un (1) abonnements PLATINE d'une valeur de 311,75 \$ (plus taxes), remis sous forme de code promotionnel. L'abonnement sera remis par Éconofitness via courriel (code promotionnel) au participant gagnant. Le prix sous forme de code promotionnel ne pourra être appliqué sur un abonnement en cours. Dans le cas échéant où un membre Éconofitness avec un abonnement actif remporte le concours, le prix sous forme de code promotionnel pourra être appliqué au moment de l'expiration de son abonnement en vigueur et sera appliqué sur sa réinscription.

Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée. La valeur totale du prix est de : 358,43 \$ (taxes incluses).

LES CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner le prix offert dépendent du nombre de personnes admissibles qui rempliront les deux (2) critères de participation.

Éconofitness ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de communiquer avec le gagnant. Le participant aura 24 heures pour donner suite à la communication sous peine de nullité. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 24 heures suivant

la communication, un deuxième nom sera tiré au hasard parmi les participations admissibles restantes. Si le gagnant ne répond pas à toutes les conditions énoncées au présent règlement ou s'il refuse d'accepter le prix tel qu'attribué, le participant sera disqualifié et une autre participation admissible sera choisie au hasard parmi les participations admissibles restantes.

En participant à ce concours et en acceptant un prix, le gagnant, par la présente : (i) confirme son respect des présents règlements du concours; (ii) reconnaît l'acceptation du prix (tel qu'attribué); et (iii) dégage Éconofitness de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de sa participation et/ou de l'attribution et de l'utilisation/ du mauvais usage du prix ou de toute partie dudit prix (iiii) accepte que son nom soit divulgué dans les différentes communications d'Éconofitness (réseaux sociaux, site Internet, publicités diverses).

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

En participant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours ainsi que les décisions d'Éconofitness, lesquelles sont sans appel.

Éconofitness n'assume aucune responsabilité pour les prix non réclamés à temps ou refusés et se dégage de toute obligation reliée aux prix.

Éconofitness et les parties renonciataires ne pourront être tenues responsables de l'utilisation du prix attribué dans le cadre de ce concours et n'assument aucune responsabilité à l'égard du prix ou des événements qui découlent du concours. Ils ne sont pas responsables de toute erreur d'impression, de distribution ou de production et, à sa seule discrétion et sans aucune obligation ni préavis, ils se réservent le droit de mettre fin ou de retirer tout concours comportant une telle erreur.

Toutes les participations deviennent la propriété d'Éconofitness et tous les participants acceptent de recevoir des communications par courriel d'Éconofitness. Le gagnant autorise Éconofitness à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au prix, leur lieu de résidence, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à des fins publicitaires ou à toute autre fin.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît comme gagnant. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est déclarée gagnante.

Éconofitness se réserve le droit, à leur entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé ni transféré à une autre personne.

Éconofitness ne pourrait être tenue responsable des participations perdues, mal acheminées ou détruites et décline également toute responsabilité de la perte ou vol de données ou d'informations ou de tout autre problème qui les empêcheraient de procéder au tirage comme prévu.

Éconofitness se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours prévu dans les Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant. Dans tous les cas, Éconofitness ne pourra être tenue d'attribuer un prix autrement que conformément aux règlements.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux pertinents. Les règlements du concours sont disponibles à l'adresse : <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours> .